

Paris, capitale de la ségrégation sociale au lycée

Une enquête menée par trois économistes ouvre la boîte noire des modalités d'affectation dans les lycées d'Ile-de-France

A l'heure de l'affectation en lycée des 400 000 collégiens de 3^e admis en 2^e générale, l'angoisse des familles est à son comble. Si, en zone rurale, le suspense est limité par l'absence de choix, en Ile-de-France, le spectre du « mauvais » lycée inquiète. D'autant que d'une académie à l'autre, le poids des critères (lieu d'habitation, bourse sociale, notes en 3^e, handicap...) reste opaque.

En 2012, à Paris, la moitié des élèves favorisés ont été scolarisés dans des lycées généraux accueillant moins de 3% d'élèves défavorisés (alors que ces derniers représentent 17% des lycéens). La même année, dans l'académie de Créteil, la moitié des lycéens fils de chômeurs et d'inactifs n'ont été mélangés qu'à 11% de fils de cadres supérieurs et d'enseignants. Dans l'académie de Versailles, 14% des enfants favorisés se sont retrouvés dans des établissements scolarisant la moitié des lycéens défavorisés de l'académie. On savait que les lycées franciliens cultivaient l'entre-soi. Désormais, on le mesure.

Trois économistes de l'Institut des politiques publiques ont en effet observé, sur une période de dix ans, quels critères étaient prépondérants dans les trois académies d'Ile-de-France pour affecter les collégiens au lycée et quelles conséquences cela avait.

Leur analyse, révélée par le *Monde*, livre un état des lieux de la discrimination sociale et scolaire dans les 349 lycées généraux de la région. Les lycées professionnels ne sont pas traités, mais accueillent massivement les élèves les plus défavorisés.

Dans un travail intitulé *Impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Ile-de-France*, Gabrielle Fack, Julien Grenet et Asma Benhenda épluchent le poids de chaque critère et concluent que « la ségrégation sociale des lycées à Paris est une fois et demie supérieure à celle de Créteil et de 15% à celle de Versailles », même si elle a diminué d'un tiers entre 2002 et 2012.

Dans les académies de Créteil (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Seine-et-Marne) et de Versailles (Hauts-de-Seine, Yvelines, Esson-

ne, Val-d'Oise), le lieu de résidence est le facteur déterminant de l'affectation, celui qui donne plus de points dans le barème des affectations. Il explique à lui seul la moitié (55%) de la ségrégation sociale des lycées de Versailles et les trois quarts (72%) de ceux de Créteil. L'académie de Paris, elle, a largement réduit l'impact de l'adresse (24%) en offrant à chaque lycéen le choix d'au moins 11 lycées, contre 1 ou 2 à Créteil ou Versailles.

Ce principe posé, Paris a joué la discrimination positive envers les moins favorisés. « Une famille avec enfants boursiers demande en général un lycée où la moyenne des notes

au bac des élèves est de 11,4, quand une famille non boursière demande un lycée à 12 », a mesuré M. Grenet. Pour contrer ce manque d'ambition et forcer l'arrivée des boursiers dans les grands lycées, le rectorat a valorisé leur dossier.

Comme les ex-collégiens sont affectés dans un lycée en fonction du nombre de points obtenus grâce à leur lieu de résidence et à leurs notes en 3^e essentiellement, il a suffi au recteur d'augmenter le nom-

« Les résultats doivent interroger sur l'ampleur de l'entre-soi de notre jeunesse »

Henriette Zoughebi
vice-présidente chargée des lycées en Ile-de-France

bre de points affectés aux boursiers pour les autoriser – à notes égales – à passer devant un non-boursier à l'entrée d'un grand établissement prestigieux ! « Le nombre de boursiers est ainsi passé de 5% à 13% entre 2002 et 2012 dans le quart des lycées les plus prisés de la capitale. A contrario, il est descendu de 25% à 19% dans le quart des établissements les moins cotés », rappelle M. Grenet. Grâce à ces mesures, la discrimination sociale dans les lycées généraux et technologiques parisiens a diminué d'un tiers entre 2008 et 2012. « Ce phénomène n'est pas dû à l'ouverture de la carte scolaire de Nicolas Sarkozy. La mesure qui se résumait à des dérogations

dans la limite des places disponibles n'a pas permis aux boursiers d'entrer dans les lycées les plus demandés », rappelle M. Grenet.

La politique menée à Paris depuis 2008 est la preuve que l'école française peut parfois se réformer en douceur. « On pourrait stabiliser cette avancée en ouvrant un quota de places avec priorité pour les boursiers. Ce système, qui a été adopté à la rentrée 2013 dans les écoles flamandes de Belgique, permettrait de mieux équilibrer la composition sociale des lycées que la formule actuelle », ajoute l'économiste. Ce sera un de ses messages aux politiques qui viendront mercredi 2 juin écouter la présentation de son travail à la région Ile-de-France, commanditaire de cette étude.

C'est justement pour peser sur les politiques publiques que la région a financé ce travail scientifique. Pour Henriette Zoughebi, vice-présidente chargée des lycées, « les résultats mis au jour par les chercheurs doivent nous interroger sur l'ampleur de l'entre-soi de notre jeunesse. Alors même qu'on sait combien la mixité est importante pour la réussite de tous. »

Les économistes montrent que Paris pourrait mieux faire en réduisant la place des notes du collège dans l'affectation – ce qui éviterait les « lycées de niveau » – et surtout en limitant les élèves qui échappent officiellement au logiciel. « Les secondes à double cursus (musique ou danse), les sections internationales, les sections sportives et l'ensemble des classes de 2^e des lycées Henri-IV et Louis-Le-Grand recrutent leurs élèves en dehors d'Affelnet (la procédure d'affectation des élèves) qui représente environ 12% des élèves parisiens », précise le rapport. A Créteil, ils ne sont que 2% à passer outre. A Versailles, 5%. M^{me} Zoughebi s'étonne de « ce pourcentage important dont on ne parle jamais, alors qu'on s'arrête sur des dérogations qui sont de l'ordre de 1% ».

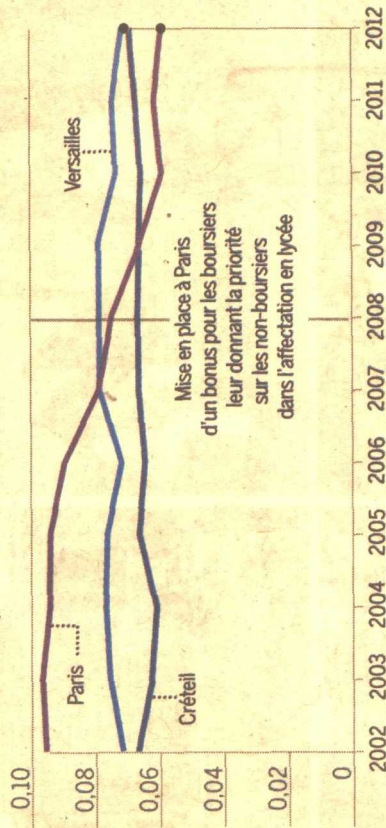
Quant à Versailles et Créteil, la ségrégation y est restée identique sur la décennie. Créteil a bien mis en place un bonus au boursier, mais insuffisant pour leur permettre d'obtenir un très bon lycée. ■

MARYLINE BAUMARD

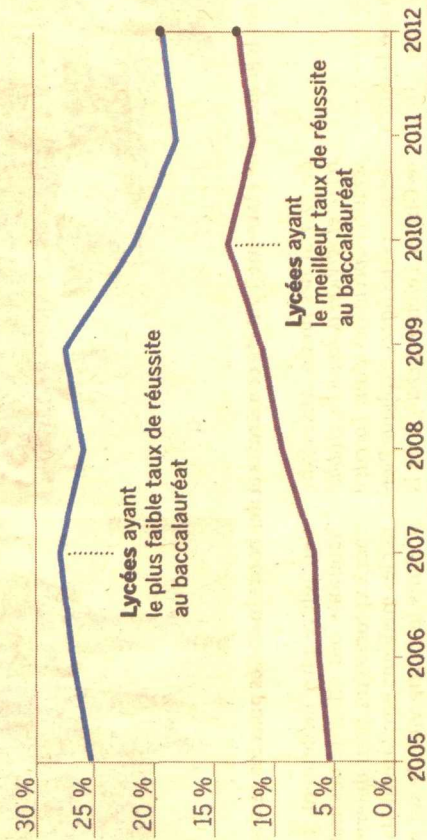
Trois académies, trois politiques de mixité...

SÉGRÉGATION SOCIALE EN 2^{DE} DANS LES LYCÉES PUBLICS GÉNÉRAUX PAR ACADÉMIE (INDICE DE SÉGRÉGATION)

Plus l'indice est faible, plus la mixité sociale est importante



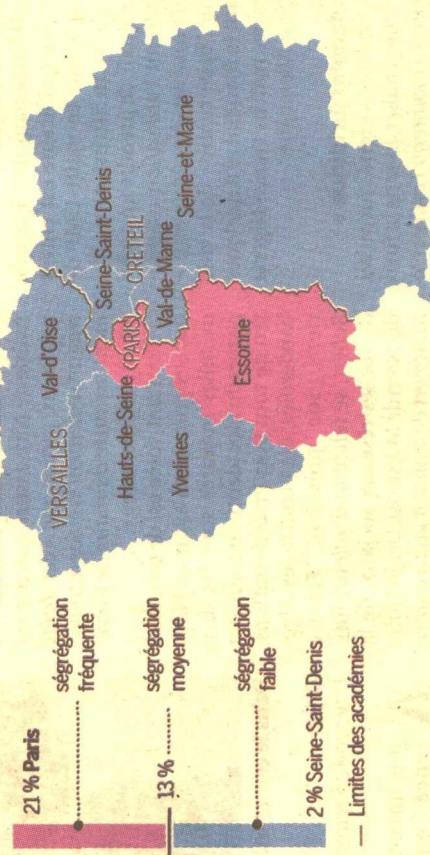
PROPORTION DE BOURSIERS DANS LE QUART DES MEILLEURS ET DES PLUS MAUVAIS LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES PARISIENS



PART D'ÉLÈVES DE FAMILLE CSP+ PAR DÉPARTEMENT, DE LA 6^E À LA TERMINALE, À LA RENTRÉE 2012



PART DES LYCÉES AYANT LIMITÉ LA MIXITÉ SOCIALE PAR LE MODE DE COMPOSITION DE LEURS CLASSES ENTRE 2002 ET 2012, EN %



SOURCE : « ÉTUDE SUR LA MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE DANS LES LYCÉES D'ÎLE-DE-FRANCE », INSTITUT DES POLITIQUES PUBLIQUES, 2014

Dans la capitale, une petite révolution opérée sans bruit

Analyse

Paris championne de l'entre-soi au lycée ? Sans doute. Pourtant, la capitale a réduit d'un tiers la ségrégation au sein de ses lycées depuis 2008. Une petite révolution opérée sans bruit. Pour mener à bien sa mission vers plus d'égalité des chances, l'académie de Paris n'a fait ni grands discours ni déclarations tonitruantes. Elle a programmé un logiciel.

En 2008, les trente académies du pays ont installé Affelnet, un programme permettant la répartition des collégiens dans les lycées généraux et technologiques. Ensuite, chaque rectorat y a introduit des critères spécifiques, le transformant avec plus ou moins de pertinence en un outil au service de la politique rectorale.

D'emblée, Paris la sélective a introduit le critère des notes, permettant aux seuls bons élèves de collège d'obtenir un bon lycée. Ses voisines Créteil et Versailles, elles,

n'ont pas souhaité le faire. Mais sous ses airs élitistes, Paris a aussi instauré un bonus visant à offrir aux élèves défavorisés de venir étudier dans les lycées les plus réputés de leur district (la capitale en compte quatre).

Cruel désaveu du politique

Ce bonus a été initialement établi à 200 points. Mais l'expérience a montré que cela ne suffisait pas pour que les établissements les plus cotés s'ouvrent aux plus défavorisés. En 2009, le « bonus bourse » a été revalorisé à 300 points. Dans le même temps, le nombre de points maximum que pouvait obtenir un élève de 3^e ayant exceptionnellement bien travaillé est passé de 700 à 600 points. C'est cet équilibre trouvé entre la place des notes obtenues en 3^e et celle de la bourse sociale, qui permet désormais à un bon élève défavorisé de passer devant les non-boursiers de son secteur pour l'accès aux meilleurs établissements.

L'opération a assez bien mar-

ché : entre 2008 et 2012, la mixité des lycées a crû d'un tiers.

Quelle leçon tirer de cette avancée ? Celle que Julien Grenet, de l'Ecole d'économie de Paris, met en avant ? Pour lui, « l'expérience parisienne montre que le choix scolaire, s'il peut conduire à une forte ségrégation lorsqu'il n'est pas régulé, peut, à l'inverse, devenir un puissant outil de mixité lorsque les académies instaurent des critères régulant finement les flux d'élèves ».

Une autre question, plus cynique, s'invite dans le débat : la parole politique ne serait-elle pas moins efficace qu'un bon logiciel bien paramétré ? Paris le prouve.

Cruel désaveu pour les politiques qui tentent de réformer l'école sans vraiment y parvenir, d'observer que la machine est plus efficace que leurs multiples discours qui ne parviennent plus à convaincre. En tout cas, quelle paix gagnée avec une réforme menée à coups de logiciel... ■

M. B.

Le hasard ne crée jamais de mixité

L'ÉCOLE FRANÇAISE crée sa propre ségrégation... en plus de gérer celle que lui impose son environnement. Il aura fallu que trois chercheurs de l'Ecole d'économie de Paris, Eric Maurin, Son-Thierry Ly et Arnaud Riegert, passent au peigne fin la composition des classes des collèges et lycées franciliens pour mettre ce phénomène en évidence.

Leur étude, intitulée « La mixité sociale et scolaire en Ile-de-France », sera présentée, mercredi 2 juillet, devant le conseil régional d'Ile-de-France. Elle conclut que cette zone, censée réunir les jeunes, produit sa propre ségrégation. On connaissait les « classes Camif » (du nom d'une centrale d'achat pour enseignants), censées regrouper les fils de professeurs. Le phénomène est bien plus large.

En Ile-de-France, une classe standard de collège compte 8 élè-

ves favorisés sur 25. Pourtant, un collégien de famille favorisée a en moyenne 13 camarades de son milieu dans sa classe, quand un collégien modeste n'a que 6 enfants de cadre dans sa classe.

C'est la conséquence de la composition des classes en fonction des options choisies. Un mode de regroupement fréquent qui explique que, dans 21 % des collèges franciliens et 13 % des lycées, les classes sont socialement différenciées. Le niveau le pire en la matière est la 2^e générale : « La moitié des établissements constituent leurs classes en fonction des options choisies par les élèves », rappelle l'étude. Or, une classe où les élèves étudient l'allemand en première langue est statistiquement composée de 54 % d'élèves de milieux aisés contre 32 % dans une classe lambda.

Les proviseurs qui, présentant

ce biais, décident de faire autrement, ne créent pas forcément plus de mixité pour autant. Nombre d'établissements contribuent à la ségrégation sans le savoir, par le simple produit du hasard, ont montré les chercheurs. Comme le résume M. Maurin, en matière de mixité sociale, « le hasard fait rarement bien les choses ». Pour lui, il est donc « important d'avoir conscience que, sans politique volontaire de mixité, s'installe de toute façon ce qu'on pourrait appeler une ségrégation passive ».

« Équipes très motivées »

« Les établissements regorgent d'équipes très motivées qui n'ont pas envie d'augmenter la ségrégation urbaine qu'ils subissent. Nous souhaitons les aider en soumettant à leur réflexion les résultats d'études scientifiques », rappelle Henriette Zoughebi, vice-présidente

du conseil régional, chargée des lycées. « Notre observatoire de la réussite et de la mixité est un espace de réflexion qui doit permettre de faire connaître les bonnes pratiques », rappelle-t-elle. C'est dans ce cadre qu'a été financée l'étude.

A côté de ces « malgré nous » de la ségrégation, les chercheurs ont aussi repéré une frange d'établissements la pratiquant volontairement. Ils ont observé que les classes étaient plus largement ségréguées dans « les établissements publics ayant un établissement privé parmi leurs deux plus proches établissements voisins. La composition de certaines classes de bons élèves semble correspondre à des politiques mises en œuvre par les établissements publics pour retenir leurs meilleurs élèves et, notamment, éviter leur fuite vers le privé », observent-ils. ■

M. B.